

Planche D20

approuvé le 05 avril 2019
 modifié par procédure simplifiée le 15 décembre 2023
 modifié le 07 février 2025

4-2 Règlement graphique

4-2-2 Plans de zonage au 1/2000

Projet de modification simplifiée N°

Territoire(s) : Erdre et Cens
Commune(s) : La Chapelle-sur-Erdre

Echelle : 1:2 000

Légende

Destination des Soldes

NL Zonag

 Périmètre d'autorisation de stationnement des engins

Les résidences démontables constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs

Activités économiques

Linéaire commercial strict

 Périphérie ou linéaire artisanal et/ou de services

 Péri-mètre logistique

- Polarité commerciale majeure

- Polarité commerciale intermédiaire

**Polarité commerciale de proximité
et centralité commerciale Nantais**

■ **Perimètre de projet urbain**
intégrant des commerces

 Pôle de services

 Péri-mètre tertiaire

 Périmètre mixité productif-tertiaire

Emplacements Réservé

 Emplacement réservé pour mixité sociale Servitude de constructibilité limitée Emplacement réservé pour projet

- Interesse general
- Interesse particular

 d'intérêt général de type flottant

Protections environnementales

 Espace Boisé Classé (EBC)

[illegible]

1000

Fond de plan

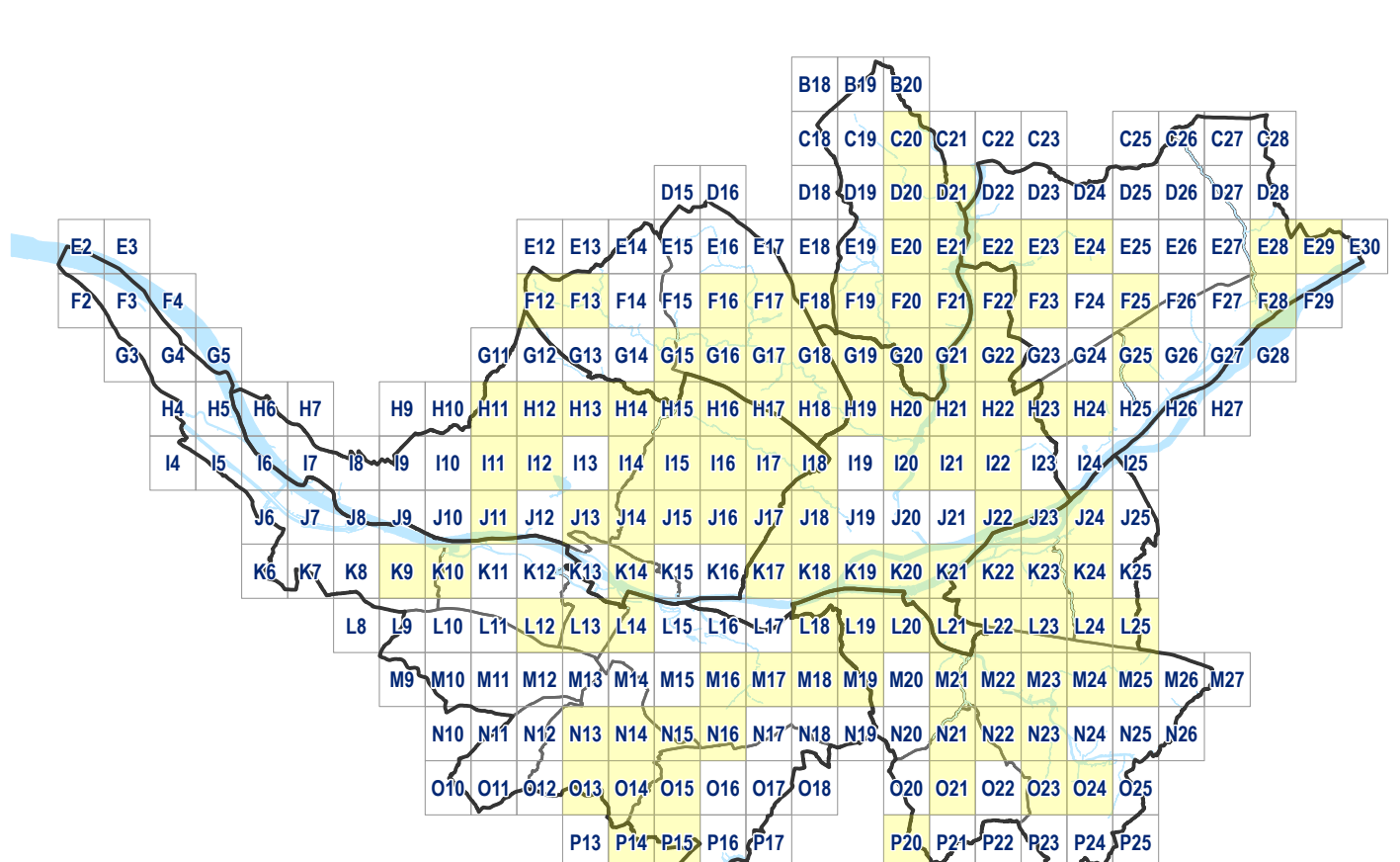
☐ Parcelle

☐ Emprise Bâtie

Limits

mat d'impression des plans 913 x 991
 Interiel Parcellaire Cadastreale Unique actuel

GRILLE DE REPERAGE



Système de coordonnées: RGF 1993 CC4

